

L'Unité terminologique : langue naturelle ou langage artificiel ?

ZELLAL Nassim

Paris III-Sorbonne Nouvelle, UFR ILPGA, ED 268, EA 1483

Introduction

Cette communication s'inscrit dans le cadre de notre travail de doctorat sous la direction de Loïc DEPECKER. Il vise à montrer le fonctionnement à la fois naturel et artificiel qui caractérise « l'unité terminologique » scientifique ou technique, abordée sous l'angle d'une pratique terminologique wüstérienne¹⁸⁸, qui est issue du positivisme logique du Cercle de Vienne. Par ailleurs, nous mettrons l'accent sur l'aspect artificiel de « l'unité terminologique » qui la distingue du signe linguistique, et qui lui confère un rôle unificateur des langues naturelles comme nous allons le voir plus loin (fig. 3), en donnant la primauté au « concept ».

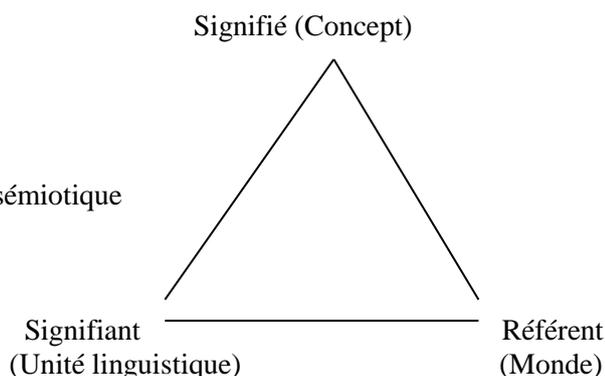
Nous limiterons notre démonstration à l'aspect technique de « l'unité terminologique », car le domaine dans lequel nous travaillons est celui de l'informatique.

I. Approche du signe linguistique et de l'unité terminologique à travers l'arbitraire du signe et la théorie de la valeur

I.1 Approche du signe linguistique et de l'unité terminologique à travers l'arbitraire du signe

Les langues naturelles ont comme unité d'analyse le signe linguistique dans une tradition saussurienne. Le signe linguistique est une unité d'analyse composée d'une part, d'une image acoustique (le signifiant) et, d'autre part, d'un concept (le signifié). Ces deux éléments forment une entité biface. Ils entretiennent une relation de réciprocité. Cette relation est à la fois arbitraire et conventionnelle. En effet, « Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : le signe linguistique est arbitraire » (*Cours de linguistique générale*, p. 100, 2003.). L'arbitraire ou l'immotivation des signes des langues naturelles suppose donc d'une part qu'un même concept peut être associé à des images acoustiques différentes selon les langues, et que d'autre part le signe est sans rapport avec la chose (référént) à laquelle il renvoie.

Ainsi :

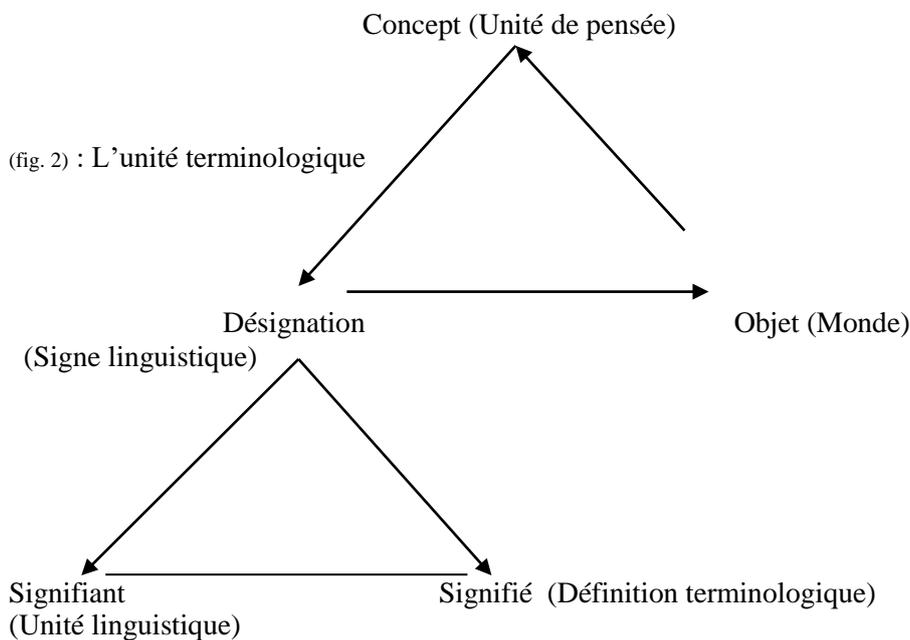


(fig. 1) : Triangle sémiotique

¹⁸⁸ Les travaux de WÜSTER se rattachent à ceux du Cercle de Vienne dont un des objectifs est de s'opposer au retour de la métaphysique. Si les ontologies sont effectivement utilisées par WÜSTER, ce n'est pas pour définir l'être selon son essence, mais pour définir le concept (notion) comme composé d'éléments (ROCHE, p. 49, 2005).

En outre, il n'existe aucun rapport naturel, étranger à la pure convention linguistique, entre le signifiant et le signifié. L'arbitraire du signe suppose un accord entre les locuteurs car il n'est pas au pouvoir de l'individu de rien changer à un signe une fois établi dans un groupe linguistique, car la langue est normative. Cet accord est un « contrat qui ne peut plus être brisé, à moins de supprimer la vie du signe, puisque cette vie du signe repose sur le contrat ». (SAUSSURE, *Écrits de linguistique générale*, p. 103, 2002). La contradiction générée par le principe de « l'arbitraire du signe » est appelée familièrement « la carte forcée ». On dit à la langue : « Choisissez ! mais on ajoute : « Ce sera ce signe et non un autre ». (*Cours de linguistique générale*, p. 104, 2003).

Nous retrouvons partiellement ce principe fondamental dans « l'unité terminologique » malgré le fait que son fonctionnement est plus complexe que celui du signe saussurien. Elle se compose, en effet, de trois pôles. Le premier est le concept, qui représente une unité de pensée ayant un rôle structurant et unificateur des langues (pôle conceptuel - supralinguistique -). Le second pôle est l'objet tangible du monde réel (pôle extralinguistique). Le troisième est la désignation (pôle linguistique d'une unité terminologique) et représente la face linguistique de l'unité terminologique. Ce dernier pôle se compose à son tour d'une face matérielle appelée « signifiant » et d'une définition terminologique dénotative appelée « signifié », laquelle est la matérialisation du concept abstrait en langue, comme l'affirment, d'ailleurs, Lara : « The concept is, therefore, that discursive construct we call scientific description or definition » (LARA, p. 71, 1999), et DEPECKER : « [...] le concept est décrit en terminologie par une définition linguistique » (DEPECKER, p. 94, 2000) :



Ainsi donc, un terme spécialisé (unité terminologique) n'échappe pas au principe de l'arbitraire du signe, puisqu'il utilise avant tout une expression linguistique d'une langue naturelle. Nous pouvons ainsi utiliser pour un même concept différentes unités linguistiques. À titre d'exemple, le concept de //mémoire virtuelle//, peut recevoir l'unité linguistique française "mémoire virtuelle", mais aussi celle qui est utilisée en anglais, à savoir "virtual memory" (LAFARGUE, p. 202, 2003).

Ces deux unités linguistiques spécialisées montrent bien l'existence d'une convention linguistique. En effet, elles sont, avant tout des normes, qui doivent être utilisées par tous les individus de la communauté linguistique, intéressés de près ou de loin à l'informatique. Cependant, il est nécessaire de préciser que cette convention n'est établie que par une partie seulement de toute cette communauté, laquelle se compose généralement de plusieurs terminologues et/ou des experts du domaine technique, objet d'une construction terminologique.

I.2 Approche du signe linguistique et de l'unité terminologique à travers la théorie de la valeur

Le signe linguistique est caractérisé aussi par la théorie de la valeur abordée par Ferdinand de Saussure. Dans cette optique, la langue est un système de relations dont les éléments n'ont pas de validité indépendamment des relations d'équivalence et de contraste (substitution, commutation) avec les autres. En effet, le signe linguistique n'a de valeur que par rapport aux autres signes. Le signe est en d'autres termes ce que les autres ne sont pas, c'est-à-dire que le phénomène de la synonymie, lequel représente une des contraintes linguistiques habituelles, n'existerait pas, car dans chaque forme (signifiant), il doit y avoir une nuance sémantique. « Dans la langue, comme dans tout système sémiologique, ce qui distingue un signe, voilà ce qui le constitue. C'est la différence qui fait le caractère, comme elle fait la valeur et l'unité » (*Cours de linguistique générale*, p. 168, 2003). La notion de valeur est placée ici au cœur du système de la langue. Qu'elle soit considérée dans son aspect conceptuel ou dans son aspect matériel, la valeur d'une unité du système se définit de manière différentielle, par le rapport qu'elle entretient avec les autres unités de sens du système. Elle tient son identité de son caractère oppositif.

Une terminologie se compose de plusieurs unités terminologiques, lesquelles sont structurées dans un micro-système, qui respecte des normes établies par l'ISO, notamment (NF ISO-704, 2001). Cette structuration est différente de celle des langues naturelles, qui se composent de signes linguistiques entretenant des relations issues d'une vie sémiologique et liée à la volonté d'une masse sociale. L'individu ne peut rien y changer arbitrairement et ne peut décider tout seul que tel mot devrait être rattaché à tel concept, comme c'est le cas en terminologie où les unités terminologiques sont, avant leur diffusion et leur implantation, le résultat d'un travail néologique et de structuration consciente de quelques terminologues, voire d'un seul individu. Par exemple : le terme « ordinateur » est créé en 1955 par Jacques PERRET, et est proposé à IBM France.

Ainsi, nous retrouvons le même principe de base qui structure les langues naturelles, puisqu'une unité terminologique renvoie avant tout à un concept qui existe grâce à sa différence et il est ce que les autres unités terminologiques ne sont pas, dans un système formel, hiérarchisé et logique.

Les unités terminologiques sont structurées par des relations logiques et ontologiques.

La constitution d'arborescences est une recommandation méthodologique de poids, et ce, dans le cas précis de l'élaboration d'un dictionnaire terminologique (Nassim ZELLAL, p. 18, 2005).

Les relations logiques sont alors définies comme des rapports d'abstraction entre les concepts. Il s'agit du rapport d'inclusion. Par exemple : L'orange est un agrume, et elle est un fruit (genre –GEN-/espèce ou type –SPE-). Nous aurons alors des concepts superordonnés et d'autres subordonnés (ZELLAL, op. cit.).

Les relations ontologiques entre concepts sont définies comme des rapports entre concepts. Les objets auxquels ils renvoient sont en relation avec « le tout et la partie ». Par exemple : l'aile est une partie de l'avion (partie/tout) (ZELLAL, op. cit.). En pratique, cette distinction entre relation logique et relation ontologique est fondamentale pour comprendre les différences d'appréhension du réel, de structuration des langues et des ensembles terminologiques.

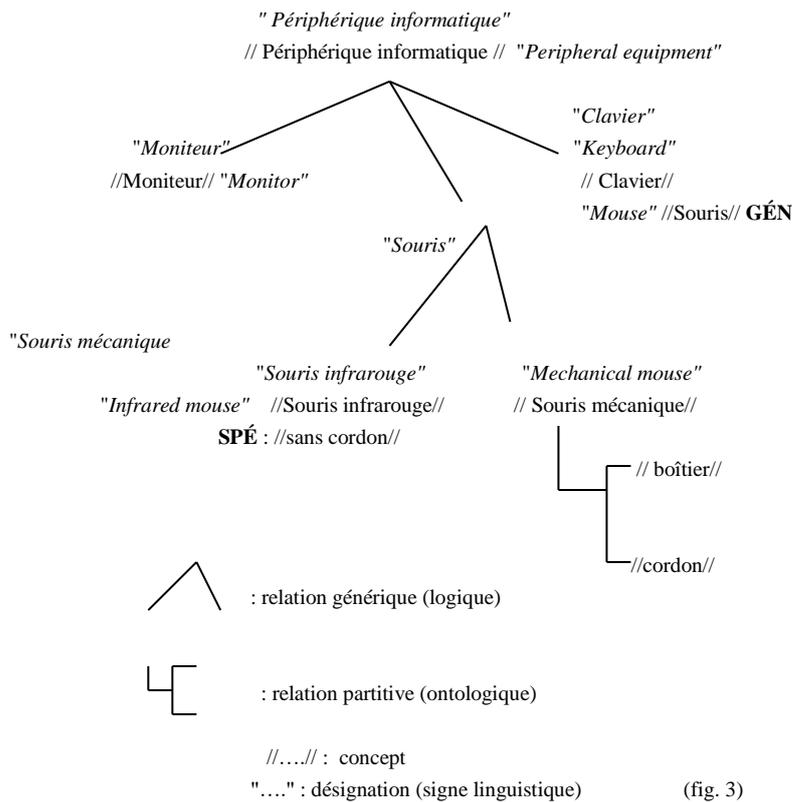
Une unité terminologique aura alors une définition linguistique laquelle renvoie à un concept bien délimité ; celui-ci dépend des relations qui le rapprochent ou qui le distinguent des autres concepts, le tout dans un même système conceptuel d'un domaine spécialisé. La définition en terminologie est constituée par « définisseur initial », appelé aussi « genre prochain », et de définisseurs complémentaires, appelés aussi « spécifiques ». « Le définisseur initial permet de situer l'unité terminologique traitée par rapport aux autres dans un système terminologique donné. Il représente généralement le niveau conceptuel immédiatement supérieur (genre prochain) au concept du terme traité par la définition » (DEPECKER, 2002, p. 142). Le genre prochain sert à rapprocher les concepts entre eux, il appartient aux caractères essentiels (principaux) d'un concept. Ils sont essentiels à la compréhension de l'objet manipulé. Les spécifiques font, eux aussi, partie des caractères essentiels ; ils constituent, en d'autres termes l'intension du concept. Leur rôle est donc purement distinctif.

À ces caractères essentiels, peuvent se sur-rajouter d'autres caractères non-essentiels à la compréhension de l'objet. Ils sont considérés comme secondaires dans une définition terminologique. Par exemple : Dans

le cas d'une moto, le caractère de //à moteur// peut être considéré comme un caractère principal : ce caractère le distingue des vélos en général.

Dans cette perspective, il est possible de considérer les caractères //monocylindre//, //bicylindre// comme secondaires par rapport au caractère //à moteur// ». Ainsi, conceptualiser équivaut à classer ou à catégoriser. Ce classement ou cette catégorisation est pour le courant objectiviste soumis aux conditions nécessaires et suffisantes (Valente, p. 74, 2002).

Voici un exemple de micro-système conceptuel (ontologie), extrait du domaine de l'informatique dans son aspect matériel, qui illustre bien le principe méthodologique fondamental en terminologie conceptuelle évoqué plus haut, à savoir : la représentation arborescente :



Les définitions pouvant être construites à partir de cette représentation arborescente sont de type conceptuel ou référentiel. Le premier type est un mode définitoire qui reflète la structure conceptuelle du défini (objet) et qui a pour forme concrète une définition en intension ; celle-ci énumère les caractères nécessaires et suffisants décrits en langue, qui composent le concept, à savoir sa compréhension. Ces conditions de dénotation nécessaires et suffisantes s'inscrivent dans le cadre d'une théorie logique traditionnelle de la référence. Cette théorie se fonde sur les traits référentiels, traits qui dans certaines sémantiques de la dénotation, sont autant de conditions nécessaires et suffisantes pour apparier une expression et un objet : conception dénotationnelle (ou représentationnelle, extensionnelle) de la signification linguistique qui recourt aux traits référentiels (KATZ et FODOR, 1963). Les CNS (tradition aristotélicienne) sont autant de conditions de désignation nécessaires et suffisantes. Ce sont des traits stables du monde réel selon Russel, Carnap et autres positivistes.

Le second type est un mode référentiel, qui permet de construire des définitions en extension. Ce mode définitoire se base sur l'extension, d'un point de vue conceptuel. Elle « représente l'ensemble des objets auxquels s'applique un concept » (DEPECKER, op. cit., p. 94). Concrètement, la définition en extension

ou dénotative, se traduit par l'énumération de « toutes les espèces situées au même niveau dans le système conceptuel, voire même de tout les objets individuels » (DE BESSÉ, p. 811, 1996).

Nous pouvons alors dégager de ce micro-système conceptuel, une définition en intension de l'objet « souris infrarouge » : (GÉN) *Souris*, (SPÉ) *sans cordon*. Pour le second mode définitoire donné plus haut, nous pouvons définir l'objet « souris » en tant que genre prochain et concept superordonné par rapport à son extension. On aura alors « souris » : *souris infrarouge*, *souris mécanique*. Dans ce second mode définitoire, la catégorie d'objet qui respecte les CNS du concept superordonné, sera tout périphérique servant à déplacer un curseur et à activer des fonctions.

Ces définitions renvoient donc à des unités linguistiques (Signifiant) empruntées à la langue naturelle " souris ". Elle renvoient aussi à des significations artificielles et formelles (Signifié). En effet, si l'unité linguistique (Signifiant) de l'unité terminologique est empruntée aux langues naturelles, son fonctionnement sémantique sera le résultat d'une opération consciente et artificielle. Ceci nous amène à dire qu'une terminologie fonctionne comme un langage formel ou artificiel, car les unités linguistiques renvoient à des concepts bien précis, comme c'est le cas en mathématiques.

Nous pouvons illustrer ce fait en donnant l'exemple d'une autre définition du concept de //souris// extraite d'un dictionnaire de l'informatique. Le signe linguistique de "souris" s'est spécialisé en passant de la langue commune à un domaine spécialisé, à savoir l'informatique, en donnant naissance à une nouvelle signification (néologie sémantique). Ce signe a été désaffecté et vidé de tout ce qu'il peut évoquer comme connotations, accumulées durant sa vie sémiologique. En effet, il suffirait d'ouvrir le Petit Larousse de la langue commune à l'article « souris » : « Petit mammifère rongeur dont l'espèce la plus commune, au

pelage gris, cause des dégâts dans les maisons » (LE PETIT LAROUSSE, p. 999, 2005)¹⁸⁹, pour les retrouver dans le sème connotatif : /causer des dégâts dans les maisons/. Ce sème connotatif se sur-rajoute à la dénotation du petit mammifère. Le signifiant du signe linguistique de "souris" choisi par le domaine de l'informatique, a été emprunté à la langue commune pour désigner un objet conçu dans le domaine de l'informatique : « Dispositif de dialogue que l'on déplace sur un plan horizontal et qui permet de déplacer un symbole lumineux sur l'écran d'un visuel » (VOSS, p. 750, 2001).

Conclusion et perspectives

Le statut donné au pôle linguistique de l'unité terminologique par la « terminologie conceptuelle » à laquelle nous adhérons, est très particulier. L'objectif est de faire échapper à l'unité linguistique les contraintes linguistiques habituelles, pour devenir une simple étiquette non ambiguë d'un concept, et entretenant avec ce dernier une relation univoque, le tout au sein d'un même domaine structuré. Certes, le signe linguistique de "souris" est polysémique dans la langue commune (exemple du PETIT LAROUSSE donné plus haut), il est aussi emprunté (réutilisé) par différents domaines de connaissances (zoologie - souris à miel-, médecine -souris articulaire-, biologie -souris de Biozzi-, alimentation - souris végétale -)¹⁹⁰ comme base de syntagme. Cependant, il ne l'est pas dans un dictionnaire spécialisé en informatique. Et c'est ainsi que nous abordons l'univocité.

Élaborée ainsi, la terminologie conceptuelle se trouve au centre d'un système symbolique où les unités terminologiques n'ont pas de valeur contextuelle, sinon qu'elles désignent un concept et un seul un concept bien délimité au sein d'un système conceptuel d'un domaine ou d'un sous-domaine de connaissance. Cette approche terminologique est purement nominaliste, qui voit dans les systèmes de

¹⁸⁹ Ce type de définition rappelons-le, donne la primauté à la vie sémiologique du mot, et en effet, à son histoire, car cette démarche dictionnaire est sémasiologique et a pour objectif de décrire la langue et tous les sens connotatifs, qui se sur-rajoutent au sens dénotatif. Cette démarche n'est pas terminographique et ne donne pas la priorité à la description et à la compréhension du monde réel.

¹⁹⁰ Ces exemples sont extraits de la base terminologique en ligne de l'Office québécois de la Langue Française (www.granddictionnaire.com), consultée le 29 avril 2006.

concepts des mécanismes abstraits. La terminologie devient alors un système d'étiquettes extralinguistiques pur de toutes connotations, et normalisateur.

Cette méthode d'étiquetage représente pour nous une perspective de travail terminologique. Elle est adaptée à notre travail dictionnaire dans un domaine technique comme l'informatique. La primauté sera donnée à l'universalité présumée du concept, sur laquelle viendront se greffer les trois langues naturelles que nous avons choisies pour l'élaboration de notre dictionnaire multilingue de l'informatique : l'arabe, le français et l'anglais.

Bibliographie

- De BESSÉ Bruno, Chapitre 2.3 : « La définition, notes de cours », non publié, 1996, pp. 68-87.
- DEPECKER Loïc, *Le signe entre signifié et concept*, H. Béjoint et P. Thoiron, Le sens en terminologie, Presses universitaires de Lyon, Lyon, pp. 86-126, 2000.
- DEPECKER Loïc, *Entre signe et concept, Eléments de terminologie générale*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 198 p., 2002.
- DE SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Grande Bibliothèque Payot, Paris, 520 p., 2003 [1916, 1967, 1972, 1985, 1995]
- DE SAUSSURE Ferdinand, *Écrits de linguistique générale*, Éditions Gallimard, 353 p., 2002.
- ISO, Norme française, 704, *Travail terminologique - Principes et méthodes*, 41 p., avril 2001.
- ISO, Norme française, 1087-1, *Travaux terminologiques - Vocabulaire - Partie 1 : théorie et application*, 42 p., février 2001.
- KATZ Jerrold et FODOR Jerry, *The structure of a semantic theory*, *Language*, 39, pp. 170-210, 1963.
- LAFARGUE France H, *Dictionnaire français/anglais de l'informatique*, Afnor, 486 p., 2003.
- LARA Luis Fernando, *Concept and term hierarchy*, *Terminologie*, vol. 5, (1), pp. 59-76.
- Le Grand dictionnaire terminologique, ©Gouvernement du Québec, 2002.
http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp (consulté le 29 avril 2006).
- Le Petit Larousse compact*, 100^{ème} édition, Larousse, 1855 p., 2005.
- ROCHE Christophe, *Terminologie et ontologie*, *Langages*, n° 157, Larousse, Paris, pp. 48-62, 2005.
- VALENTE Renata Stela, *La lexicologie explicative et combinatoire dans le traitement des unités lexicales spécialisées*, Thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D) en linguistique, option traduction, s. d. CLAS André, Université de Montréal, Montréal, 367 p., 2002.
- VOSS Andreas, *Dictionnaire de l'informatique et de l'Internet 2001, Dossier spécial*, 1^{ère} édition, Micro application, 1056 p., 2000.
- WÜSTER Eugen, *Dictionnaire multilingue de la machine-outil. Notions fondamentales, définies et illustrées, présentées dans l'ordre systématique et l'ordre alphabétique*, Volume de base anglais-français, London, Technical Press, 1968.
- ZELLAL Nassim, *Cours de Terminologie dans les méthodes de traduction*, assuré aux étudiants du Département d'Interprétariat et de Traduction, Faculté des Lettres et des Langues, Université d'Alger, décembre 2005 et décembre 2006.
- ZELLAL Nassim, « Langue naturelle, langage artificiel : quelles interactions ? », 30^o Colloque International de la SILF, Larnaca-Nicosie, Chypre, 18-21 octobre 2006, Actes à paraître.